Le Congrès National des Cheminots

Il a été précédé des Congrès de réseaux

Paris, 19 janvier. — C'est aujourd'hui que s'ouvre, salle des Sociétés Savantes, le Congrès national des cheminots.

Les délégués du Comité d'action du P.-L.-M., se sont réunis dans un des salons de la Maison de la Confédération, où ils ont étudié les statuts pour la constitution de leur union de réseau. Dans une autre salle, les syndicats du réseau du Midi ont procédé à l'examen de la situation financière et à la discussion du rapport moral, présenté par Jarrijion.

Les Congressistes du réseau de l'Etat, parmi lesquels Bidegarray, Le Guen et Le Guénic, ont procédé à la constitution de l'Union du réseau dans une salle de la rue Malte-Brun.

Le réseaux de l'Est, des Compagnies secondaires et du P.-O. ont délibéré à la Bourse du Travail ; les délégués du P.-O. ont procédé à la constitution d'une nouvelle Union des syndicats, l'ancienne étant entre les mains des extrémistes.

Les cheminots du réseau de l'Est, réunis dans la salle des Conférences, ont adopté deux ordres du jour, l'un en faveur du maintien des huit heures et de l'amnistie pour les révoqués ; l'autre impliquant la confiance aux administrateurs de l'Union et marquant sa réprobation contre les diviseurs de la classe ouvrière.

Enfin, les délégués des Compagnies secondaires, représentant 70 syndicats, se sont rendus salle du Bas-Côté où, après l'adoption du rapport moral, ils ont engagé une discussion passionnée sur la question des retraites. Ils ont vivement marqué leur désir de voir le Sénat se prononcer rapidement sur le projet soumis à ses délibérations.

On sait que les cheminots du Nord ont tenu leur Congrès de réseau à Liége, il y a quelques jours

LE RAPPORT MORAL

LA GESTION DE BIDEGARRAY A ETE APPROUVEE

Paris, 19 janvier. — Le Congrès de la Fédération des Travailleurs des Chemins de fer, dont le secrétaire est Montagne, c'est-à-dire le bureau réformiste anciennement dirigé par Bidegarray, s'est ouvert dans la matinée, aux Sociétés Savantes, sous la présidence de Le Guennic, du réseau de l'Etat.

282 Syndicats sont représentés au Congrès, par 202 délégués.

La commission de vérifications des pouvoirs a dû écarter 22 syndicats, dont les mandats ne portaient pas de noms de délégués ou manquaient de tampons.

La séance du matin a été consacrée à la discussion du rapport moral. Plusieurs délégués ont pris la parole.

Sur la demande d'un congressiste, Bidegarray a donné de très longs détails sur l'achat de la Maison des Cheminots, de la rue Baudin, et sur la gestion lors de son passage au bureau fédéral. En terminant, il a demandé la confiance des congressistes pour reprendre sa place au sein du comité.

Après la discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le Congrès des Cheminots, après avoir entendu les explications de Bidegarray sur les accusations portées contre lui par les dissidents, rappelle que les démarches ou dépenses reprochées ont été effectuées d'après les indications ou décisions formulées par les organisations régulières de la Fédération, et déclare qu'il ne peut que mépriser les injures et les calomnies qui visent, en discréditant les militants, à détruire les organisations ».

ATTACHEMENT A LA C. G. T.

Un second ordre du jour dans lequel les congressistes accordent leur attachement à la C. G. T., et à la Fédération Syndicale Internationale qui symbolisent seules le mouvement ouvrier national et international dans son effort quotidien de réalisation de revendications vers l'établissement d'un régime social qui assurera la régularisation du travail, est également adopté à l'unanimité.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

L'HÉRITAGE REFUSÉ

LES MILLIONS DE DOLLARS ONT ETE TOUT DE MEME ACCEPTES

Il y a un an, deux Américains, les frères Charles et Hamilton Gerland, refusèrent, à la mort de leur père, d'entrer en possession de leur part d'héritage s'élevant pour chacun d'eux à 1.250.000 dollars, disant qu'ils préféraient mener la vie simple des cultivateur, et qu'il était injuste de recevoir une somme aussi considérable due à l'effort des autres, tandis que tant de gens mouraient de faim.

On avait applaudi à ce geste désintéressé. Mais un fait nouveau vient de leur faire changer d'opinion. Les deux frères Gerland s'étant mariés, eurent, il y a quelques jours, chacun un enfant. Ils estimèrent, dès lors, ne plus avoir le droit de refuser l'héritage de leur père, et ils viennent d'encaisser le million et quart de dollars qui dormait chez leur notaire.

Les exploits du prince de la cambriole

La liste déjà longue augmente chaque jour

Paris, 19 janvier. — M. Soulle, commissaire de police du quartier de Chaillot, a vu son activité, dans l'enquête sur les méfaits de Serge de Lenz, récompensée par la découverte de nouveaux méfaits à la charge de l'aristocratique chevalier de la pince-monseigneur.

Pour la seule journée d'hier, la liste des vols imputés à Serge de Lenz s'est augmentée de deux opérations. Elle ne paraît pas devoir être close de sitôt, si l'on en juge par le nombre des objets de toute sorte accumulés au commissariat de la rue du Bouquet-de-Longchamp, dans une pièce spéciale qui perd, du fait de leur présence, son caractère administratif et prend toutes les apparences d'une arrière-boutique de marchand d'antiquités. Il y a là, volés on ne sait où, un mantelet en chinchilla, deux éventails à monture d'écaille, deux statuettes en bronze, une croix en diamant ou en imitation, des couverts, timbales, théières, services à dessert ; tout un fouillis d'argenterie ou de bibelots dont M. Soulle serait heureux de connaître les propriétaires.

Quelques-unes des victimes du gentilhomme cambrioleur vinrent reconnaître hier différents objets qui leur furent soustraits, notamment : M. et Mme Lagneau, 35, avenue Kléber ; Mme Boutroux, 241, faubourg Saint Honoré ; M. de Saint-Alary, et M. Ledou. Deux nouveaux plaignants se firent également connaître : M. Moulard, rentier, 12, avenue Carnot, et Mme Storez, 17, rue du Cirque.

Le 30 ou le 31 décembre dernier, Serge de Lenz enleva de l'appartement de M. Moulard, alors absent pour quelques jours, un certain nombre de bibelots, notamment une paire de candélabres japonais, deux ibis en émaux cloisonnés. Ces objets furent reconnus par M. Moulard qui retrouva également au commissariat, une valise en cuir jaune, dont Serge de Lenz s'était emparé lors de son passage avenue Carnot, afin de sortir plus facilement de l'immeuble, le produit de son vol et qui fut retrouvée en sa possession lors de son arrestation.

Six jours plus tard, le 7 janvier, un individu s'introduisait, pour cambrioler, dans l'appartement occupé 17, rue du Cirque, par Mme Storez, qui villégiaturait à Fontainebleau. Pour des causes ignorées — peut-être fut-il dérangé dans son travail — le malfaiteur se retira sans emporter aucun des objets enfermés dans les meubles qu'il avait dû fracturer. Ce malfaiteur ne serait autre que Serge de Lenz. Le concierge de Mme Storez y reconnaît, en effet, dans les photographies du gentilhomme cambrioleur, reproduites par les journaux, les traits d'un mystérieux visiteur qu'il vit le 7 janvier, jour où fut exécutée la tentative de vol rue du Cirque, sortir de l'immeuble en tenant à la main une valise de cuir jaune.

Enfin, un autre témoin, M. Chovineau, garçon de magasin au service de M. Bunovigi, fourreur, rue Pierre-Charron, a informé M. Soulle qu'il croyait reconnaître en Serge de Lenz l'auteur d'un vol de fourrures commis en 1919 au préjudice de son patron.

Ces témoins seront sous peu confrontés avec le cambrioleur.

La scission syndicale

UN MANIFESTE DU COMITE DIRECTEUR DU PARTI COMMUNISTE

Paris, 19 janvier. — Le Comité directeur du Parti Communiste a fait publier ce matin un manifeste dont nous extrayons le passage suivant :

« Pour l'unité syndicale, par le crime des dirigeants confédéraux, traîtres à leurs idées et cramponnés à leurs fonctions, l'organisation syndicale des travailleurs va rompre son unité. C'est donc à la fois le droit et le devoir du Parti Communiste dans les circonstances actuelles, de donner à ceux de ses membres qui militent dans les syndicats, le mot d'ordre clair et précis qu'ils attendent.

« Le Parti Communiste est pour l'unité syndicale. Parce qu'il est pour l'unité syndicale, le Parti Communiste invite ses adhérents à rallier la C.G.T. unitaire. Il leur demande d'agir au sein de leurs syndicats respectifs pour que ceux-ci se joignent au bloc de la C.G.T. unitaire.

« Les travailleurs communistes, tout en continuant de mener la lutte pour gagner les syndicats au communisme, collaboreront de tout leur pouvoir avec la C.G.T. de la rue Grange-aux-Belles, à la refonte rapide de cette unité nécessaire.

« Le Comité Directeur ».

Les morts d'Orient vont être rapatriés

Marseille, 19 janvier. — Le ministère des Pensions vient de faire connaître à l'Association Nationale des Poilus d'Orient, à Marseille, que le premier convoi de corps ramenés de Salonique n'arrivera à Marseille qu'à la fin du mois ou dans les premiers jours de février.

Dans la Légion d'Honneur

Sont nommés au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur : MM. Codron, professeur, à l'Institut Industriel du Nord ; Dupin, directeur de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Tourcoing.

La Déclaration Ministérielle

LA CHAMBRE L'A APPROUVÉE -- PAR 472 VOIX CONTRE 107 --

Paris, 19 janvier. Depuis huit jours, la questure a pris des mesures draconiennes en vue de la séance d'aujourd'hui. On aurait pu croire qu'une telle rigueur aurait rebuté le public, mais celui-ci est venu quand même nombreux sans carte. C'est à la porte du Palais Bourbon une véritable foule qui fait la queue.

Les députés commencent à entrer dans la salle des séances un peu avant 15 heures.

Aussi quand le Président, M. Raoul Péret, prend place à son fauteuil, il y a déjà assez grand nombre de présents.

Plus de 400 députés sont déjà assis que les bancs du Gouvernement sont encore vides. M. Raymond Poincaré vient le premier s'y asseoir. Il est aussitôt suivi de MM. Maunoury, Maginot, Le Trocquer, Peyronnet, Léon Bérard, Paul Laffont, Laurent Eynac.

M. Raoul PERET ouvre la séance à 15 h. 10, devant environ 500 députés.

La lecture de la déclaration fut diversement accueillie

M. PERET donne la parole à M. Raymond POINCARE pour la déclaration du Gouvernement.

M. POINCARE monte à la tribune. Il porte un complet veston sombre des plus simples. Il y a quelque 9 ans qu'il n'est pas apparu à cette tribune. De nombreux députés du centre et assez loin vers la gauche applaudissent son retour. Les députés communistes et socialistes protestent.

M. Raoul PERET fait un geste d'apaisement. Le bruit ne dure que quelques minutes, les applaudissements crépitant autant que les voix de gauche.

Le silence rétabli, M. Raymond Poincaré commence.

CACHIN et ses amis interrompant, se font rappeler à l'ordre.

M. POINCARE ayant dit qu'il a été appelé par le Président de la République, Cachin crie : « Par Daudet ! » (Bruit).

La Chambre écoute ensuite très attentivement la lecture de la déclaration.

La Chambre est presque unanime à applaudir la phrase qui demande que l'Allemagne répare les dommages qu'elle a causés.

Un député communiste criant : « Les Responsables » juste au moment où M. Poincaré lit : « Une propagande éhontée », ces mots soulignés d'une voix forte sont vivement applaudis. Le député communiste est rappelé à l'ordre.

Le Président du Conseil souligne aussi par une intonation spéciale le mot « Voulons ».

La Chambre applaudit vivement la phrase : « C'est la Nation tout entière qui est caution de la dette de l'Etat » ainsi que le passage sur les émissions de papier et les exportations.

Les applaudissements crépitent avec enthousiasme lorsque le Président du Conseil dit : « Les délais d'évacuation de la rive gauche du Rhin n'ont pas commencé à courir ».

La déclaration relative à la Conférence de Gênes, applaudie sur de nombreux bancs à droite, au centre et sur une partie de la gauche, soulève des protestations sur les bancs d'extrême gauche.

La Chambre applaudit encore la phrase : « Nos Alliés ne se froisseront jamais de nous voir soutenir avec une courtoise fermeté les intérêts de la France, comme eux-mêmes ils soutiennent les leurs. »

La péroraison de la déclaration est applaudie sur tous les bancs du centre et par de nombreux députés de gauche et quelques députés de droite.

L'extrême-gauche ne manifeste plus. Un député de gauche crie : « Vive Briand ! » Celui-ci ne se soucie pas de paraître en opposition avec son successeur, puisqu'il se joint à ceux qui applaudissent la péroraison.

Les interpellations

Le Président donne alors lecture des demandes d'interpellation déposées par MM. Giron, Cachin, Varennes, Sangnier et Bonnet.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Girod monte à la tribune.

M. GIROD ne reste d'ailleurs pas plus de trois minutes à la tribune. Juste le temps de dire que ses amis et lui ont éprouvé quelques inquiétudes en apprenant que le Ministère des Pensions était fondu dans celui de la Guerre, mais les déclarations de M. Maginot ainsi que les votes des groupes des anciens combattants sont de nature à le rassurer jusqu'à un certain point de vue.

L'attaque socialiste

M. VARENNE développe son interpellation au nom du groupe socialiste. Le député du Puy de Dome dit à M. Poincaré : Vous êtes entré dans la bataille, mais à notre point de vue, du mauvais côté en nous serons vos adversaires résolus.

« Votre arrivée au pouvoir a créé une grande émotion.

« Un légende vous entoure. La constitution de votre cabinet et votre déclaration ne sont pas de nature à nous rassurer d'une façon décisive.

« Vous aviez voulu faire un grand ministère, mais comme il fallait mettre les ministres d'accord sur un programme, vous avez dû réduire les dimensions de votre ministère. Au lieu d'un ministère d'Union Nationale, vous avez fait un ministère du Bloc National, un ministère du 16 Novembre. Vous avez retapé le ministère Briand, sans M. Briand ».

VARENNE critique le programme du nouveau Gouvernement. Il le trouve incomplet. Il constate que M. Poincaré diffère de son prédécesseur au sujet de l'application du Traité de Versailles et des Conseils suprêmes.

VARENNE oppose sa doctrine de diplomatie au grand jour à celle traitée secrètement par les ambassadeurs pour laquelle M. Poincaré paraît avoir la préférence.

« La France agira-t-elle seule ? »

«Le moment dit-il est venu de s'expliquer. Le Traité de Versailles n'est pas seulement passé entre la France et l'Allemagne, il est passé entre les Alliés et l'Allemagne.

« Si les Alliés ne suivent pas la France dans la politique de contrainte, que fera la France ? Agira-t-elle seule ?

« Ou l'Allemagne résiste ou l'Allemagne s'incline. Mais, dans le premier cas, vous n'avez pas les Alliés avec vous. L'autre politique a cet avantage que si vous êtes contraints à la politique de force, vous avez les Alliés avec vous tandis qu'avec la vôtre, c'est dans l'isolement que vous agissez ».

M. POINCARE fait un geste négatif de la tête.

M. VARENNE demande des éclaircissements au sujet des accords passés à Wiesbaden et à Cannes. Ces accords demeurent-ils ? »

« Notre politique des réparations, exposée ici par Vincent Auriol a sur la vôtre cet avantage qu'elle a déjà pour elle l'adhésion d'une partie de l'opinion allemande ».

« Irez-vous à Gênes »

« Malgré votre réponse un peu ambigue dans votre déclaration, je vous demande : Irez-vous à la Conférence de Gênes ? Je crois que vous finirez par y aller vous-même.

« Je ne crois pas que vous ferez la politique pour laquelle certains vous ont vu venir avec plaisir. Je crois que vous marcherez fatalement côte à côte avec l'Angleterre et les Etats-Unis».

M. POINCARE fait des gestes approbatifs énergiques.

VARENNE. — « Vous n'occuperez pas la Ruhr et vous irez plus vite à Gênes qu'à Berlin.

« Vous ferez la même politique que votre prédécesseur, peut être avec plus de raideur.

« Pas cela et pas vous ! »

VARENNE s'élève contre la théorie de la fatalité de la guerre. (Bruit à droite).

M. Raoul PERET. — On a toujours le droit de protester contre la guerre. (Applaudissements)

VARENNE. — « Je viens vous signifier l'opposition absolue de notre groupe et je termine par un mot de Jaurès. (Des députés socialistes applaudissent vivement le nom de Jaurès et se lèvent même pour applaudir).

« Pas cela et pas vous !! (Applaudissements extrême gauche).

L'offensive communiste

Marcel CACHIN, député communiste, monte à la tribune. De nombreux députés de la droite et du centre quittent leurs bancs.

CACHIN. — « Je n'ai pas besoin des affirmations du Gouvernement pour être sûr que son appui est acquis à la classe capitaliste qui prépare une grande offensive contre les salaires et la loi de huit heures.

« Nous lutterons énergiquement pour le maintien des quelques droits acquis par le prolétariat, mais il y a quelques points de politique extérieure qui doivent retenir notre attention.

« Vous allez discuter avec les Soviets »

« La France ira à Gênes ; elle y rencontrera tout d'abord la Russie des Soviets. Les invitations lancées par le Gouvernement italien étant déjà parties et ne contenant aucune des réserves dont vous parliez tout à l'heure.

Nos camarades Russes, viendront à Gênes. Ils s'assoieront à la table de la Conférence et y discuteront avec les autres nations d'égal à égal. (Vifs applaudissements extrême gauche).

« J'enregistre ce fait que les Gouvernements qui avaient décidé la mort du Gouvernement Soviétique, vont traiter avec lui sur un pied d'égalité. Petit à petit, la politique que nous avons préconisée partout parvient peu à peu au succès. Nous avons dit, en effet, qu'il n'y aurait pas de paix sans la collaboration de toutes les nations ».

Cachin affirme qu'il faudra, malgré tout, en arriver à la limitation des armements et que la France ne poura longtemps entretenir une armée et une marine au-dessus de ses forces, sans se voir réclamer les intérêts de fonds dont elle est débitrice envers les Etats-Unis.

« Il faut savoir, dit-il, si vous voulez pratiquer une politique d'isolement ».

« Le prolétariat est opposé à toute politique de guerre »

« Votre retour au pouvoir a provoqué une grosse émotion dans le pays ».

Cachin rappelle la politique suivie par M. Poincaré en 1914 et les lettres adressées à ce sujet par M. Iswolsky à M. Sazonoff.

M. Poincaré oppose un démenti formel à ces lettres.

Cachin conclut en disant que le prolétariat est opposé à toute politique qui pourrait ramener la guerre. (Applaudissements extrême-gauche ; Cris, exclamations ironiques à droite).

M. Marc Sangnier, député social-chrétien, lui succède à la tribune et dit en un long discours que le jour où la France se désintéresserait des grands problèmes internationaux, cela en serait fini d'elle. Il est applaudi par l'extrême-gauche et une partie de la gauche.

M. Bonnet, député de la Seine, interpellateur, monte à la tribune et lit au milieu du bruit, un long papier que personne n'écoute, puis M. R. Poincaré monte à la tribune.

M. Poincaré à la Tribune

« La guerre a éclaté malgré le gouvernement français »

M. Poincaré commence par dire qu'il n'a rien à désavouer et que la guerre a éclaté malgré le Gouvernement Français.

Il affirme qu'aujourd'hui il n'accepterait pas une tâche qui ne fut de pure concorde nationale.

« Notre politique, dit-il, doit être subordonnée aux graves problèmes de politique étrangère. Je fais appel à l'impartialité de tous. A l'intérieur, nous demanderons aux préfets d'administrer avec justice » (Applaudissements au centre, rires ironiques à l'extrême-gauche).

M. POINCARE. — « Pour qui ces rires ? »

VOIX A L'EXTREME-GAUCHE. — « Pour le Bloc national ».

« Un but : l'exécution du Traité de Versailles »

M. POINCARE commente la déclaration ministérielle.

« Le gouvernement, dit-il, n'a qu'un but : l'exécution du traité de Versailles ; les premiers ministres reconnaissent que c'est l'intérêt commun de la France et de la Grande-Bretagne. Il y a des divergences seulement sur les modes d'exécution. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai écrit. J'ai toujours cru que la méthode employée depuis deux ans environ, de réunions fréquentes de ce qu'on appelle pompeusement le Conseil suprême, n'est pas le moyen le plus sûr d'aboutir rapidement à des solutions. Je crois que les dossiers doivent être étudiés et préparés à l'avance par les voies diplomatiques ordinaires ».

« L'Allemagne coupable doit réparer et payer »

« Notre situation financière exige impérieusement que tout ce qui peut être payé soit payé, mais même avec des budgets écrasants, nous n'arriverons pas à combler le déficit si nous ne recouvrons pas les avances considérables que nous avons faites à l'Allemagne.

» Les dommages de guerre sont le fait de dévastations systématiques. Une brochure officielle établit qu'il y a eu complicité entre l'Etat-Major allemand et le grand commerce allemand pour ruiner nos industries, nos tissages et tarir ainsi notre puissance.

» Tout renoncement à notre créance serait un encouragement à recommencer.

» C'est l'histoire qui rendra l'Allemagne responsable de la guerre avec la complicité de l'Autriche-Hongrie.

» L'Allemagne a aggravé les dommages de guerre par des sévices sur les femmes, les vieillards, sur les passagers des navires marchands. La Commission juridique interalliée des coupables a décidé avant l'arrivée de ce gouvernement que les coupables de ces faits devaient être livrés conformément aux stipulations du traité de Versailles.

Le Gouvernement Français considère que la livraison des coupables doit être réclamée le plus tôt possible. Si l'Allemagne refuse, des sanctions sont prévues au Traité. Ce sera un nouveau manquement qui comporte notamment un nouveau recul du délai d'évacuation de la rive gauche du Rhin.

« En ce qui concerne les réparations, la Commission des Réparations ne peut prendre qu'à l'unanimité une résolution diminuant les réparations qui nous sont dues. La Commission des Réparations a accordé des délais, mais les Alliés devront exiger de l'Allemagne des garanties certaines de paiement. La France ne put rien abandonner, même pour des satisfactions temporaires des droits qu'elle tient du Traité. La France maintiendra de même le principe de priorité en faveur de notre alliée la Belgique.

L'Allemagne n'a pas le droit de demander la revision du traité qu'elle a signé. Elle ne doit pas le faire par des voies détournées.

M. Briand intervient à propos de Gênes

M. BRIAND. — Elle ne peut pas le faire à Gênes.

L'ordre du jour, soigneusement préparé, a décidé que cette conférence serait purement économique et financière, que les traités signés ne seraient discutés à aucun moment et que la question des réparations ne figurerait pas à notre ordre du jour.

M. POINCARE. — L'Allemagne cherchera indirectement à les remettre en question et c'est pour cela que le chancelier de l'Allemagne a pu dire que l'Allemagne avait atteint son but. Dites que la France et les Alliés n'ont pas voulu que le Traité de Versailles soit remis en question à Gênes, mais ne dites pas que l'Allemagne ne l'a pas voulu (applaud. répétés sur de nombreux bancs).

M. Briand se lève. — Nous et nos alliés, dit-il, n'hésiterions pas à nous retirer de la Conférence si l'Allemagne voulait adopter une telle attitude (applaudissements).

M. POINCARE. — « M. Briand a dit que toutes les garanties ont été prises à Cannes contre l'Allemagne. Toutes ces précautions, nous les prendrons, nous ».

« Il faudra s'entendre à propos de la Russie »

« En ce qui concerne la Russie, on a également pris à Cannes des garanties notamment l'acceptation des dettes de la Russie. Il aurait été plus logique que l'acceptation de ces conditions précédât l'invitation, mais il va sans dire que ces conditions devraient être acceptées sans équivoque avant toute discussion. Nous aurons à nous mettre par avance d'accord avec nos Alliés sur ce point ».

Angora et Tanger

M. POINCARE rappelle les questions d'Angora et de Tanger restées pendantes.

« Le Gouvernement Français dit-il travaillera à obtenir les solutions satisfaisantes, à dissiper tout malentendu entre la France et la Grande-Bretagne ».

« Le pacte franco-britannique couronnera nos efforts »

« Comme M. Lloyd George, je pense que le pacte Franco-Britannique sera le couronnement des efforts que nous aurons faits de part et d'autre. Ce n'est pas dans l'intérêt de la France seule qu'un pareil pacte sera conclu pas plus que dans l'intérêt de la Grande-Bretagne seule, comme l'a dit le Président Wilson ; les frontières de la France et de la Belgique sont celles de la liberté. Les frontières garantissent la liberté de l'Angleterre, aussi bien que la nôtre. Dans un tel pacte, il n'y a ni protecteurs, ni protégés. Il y a des amis, des associés et, dans cette association il faut, autant que possible, prévoir tous les symptômes de nouveaux conflits ».

« L'Allemagne n'est pas désarmée »

«Vous connaissez les préparatifs militaires en Allemagne. Tout à l'heure, vous disiez que vos amis français étaient acclamés en Allemagne, par des ouvriers. Ces mêmes ouvriers, tandis qu'ils vous acclamaient, cachaient des obusiers qui ont été découverts par la suite ».

Paul BONCOUR. — Sans les syndicats allemands, le général Nollet n'aurait pas pu accomplir sa tâche.

M. POINCARE. — Les Alliés ont été obligés de prendre des garanties contre l'Allemagne. J'accepte volontiers l'augure que l'Allemagne se démocratisera et deviendra pacifique, mais, en attendant, je dois, comme M. Briand le disait à Washington, constater que ni moralement, ni matériellement, l'Allemagne n'est désarmée ».

« Ponce-Pilate ! »

VARENNE. — A qui la faute ?

CHAUSSAT. — Pourquoi avez-vous permis à l'armée allemande de conserver ses armes, au lieu de la désarmer sur les champs de bataille !

M. POINCARE. — Le Président de la République ne signe pas les armistices. Vous chercherez en vain ma signature.

BARTHE. — Ponce-Pilate !

« En Haute-Cour ! »

Quelques députés communistes crient : « La Haute-Cour ! ».

M. POINCARE. — Vous me reprochez de me laver les mains de la question de l'armistice. Vous me trouverez toujours pour répondre sur les faits dont je suis responsable.

Voix extrême-gauche : « La Haute-Cour ! ».

Voix à gauche : «Vous vous en tirerez» (rires)

M. POINCARE. — Oh ! certainement, mais d'autres peut-être ne s'en tireraient pas.

« La France doit poursuivre ses conversations. »

Le président de la Chambre met fin énergiquement aux interruptions et le président du Conseil peut continuer.

Il est d'ailleurs arrivé à la péroraison de son discours.

M. POINCARE — « La France doit poursuivre ses conversations avec ses alliés en connaissant sa propre valeur et en parlant à tous ses amis sur un pied d'égalité. Le traité de Versailles nous lie les uns aux autres, comme il lie l'Allemagne vis-à-vis de nous ».

Les deux Allemagnes

La parole est à M. HERRIOT, député du Rhône.

Le président du parti radical-socialiste déclare que son parti se comportera à l'égard de M. Poincaré avec la même indépendance qu'il a déjà montrée et qu'il s'inclinera toujours devant l'intérêt du pays clairement démontrée.

Après avoir éclairé les manœuvres de l'Allemagne avec la complicité de la finance anglaise, M. Herriot constate que des hommes politiques influents d'Allemagne ont réclamé des mesures fiscales permettant à l'Allemagne de faire face à ses obligations extérieures.

« Nous n'avons, dit-il, aucun intérêt à solidariser les Allemands qui sont en disposition de s'acquitter avec les impérialistes. Au moins, si nous sommes contraints à des actes de force pour obtenir satisfaction, nous n'aurons pas contre nous une partie importante de l'Allemagne

L'ordre du jour

La clôture est prononcée.

Le Président lit les deux ordres du jour qui ont été déposés. Le premier de MM. Arago d'Iriart, Detchepare, Veriot, Persil, de Leuze, Oberkirck :

« La Chambre, approuvant des déclarations du Gouvernement, confiante en lui et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Le second, de Varenne et de ses collègues socialistes, préconisant une politique d'entente et de solidarité internationale.

Après une discussion entre MM. André Lefèvre qui refuse sa confiance et Maginot à propos des attributions du Ministre de la Guerre et de l'Inspecteur général des armées, la priorité de l'ordre du jour est adoptée par 472/107. L'ensemble est adopté à mains levées et la séance est levée.

Les prochains travaux

La Chambre décide de fixer à jeudi l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Raiberti.

Demain après-midi, discussion du projet relatif aux taxes sur les cinématographes et du projet relatif à l'érection d'un monument aux soldats de l'armée d'Orient, budget des dépenses recouvrables, etc.

Le projet relatif au recrutement de l'armée viendra immédiatement après le budget des dépense recouvrables.

Le projet sur les potasses d'Alsace est mis à la suite.

Au Sénat

M. Deschanel interpellera sur la politique extérieure

Au Sénat, la lecture de la déclaration ministérielle fut bien accueillie. On applaudit en particulier le passage où il est dit que la France ne peut être accusée d'impérialisme alors qu'elle a acheté plus cher que les autres la paix que nous voulons consolider.

On applaudit aussi quand M. Barthou lut les phrases où il est question des deux nations que la souffrance et la victoire ont rendu inséparables, la Belgique et la France, puis, plus loin quand il dit que le gouvernement aura vis-à-vis de l'Allemagne à continuer en cas de non paiement les sanctions prises et en prendre au besoin de nouvelles, de même quand il déclare en ce qui concerne le délai d'occupation de nos troupes, que le point de départ, en présence de la mauvaise occupation de l'Allemagne n'est pas encore fixé.

M. Deschanel se mit d'acord avec M. le Président du Conseil pour que la discussion de son interpellation sur la politique extérieure du gouvernement vienne en séance publique après que le gouvernement aura été entendu par la Commission des Affaires Etrangères.

Le Sénat s'ajourna ensuite au mardi 24.

FEUILLETON DU 21 JANVIER. — N° 82

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

Madame de Saint-Béran glissa un regard curieux par l'interstice des rideaux qui la couvraient, tandis qu'elle maintenait d'un geste impérieux la comtesse sur le fauteuil où elle était assise.

Ce nom de Jeanne frappa pourtant l'oreille de la mère.

Ses yeux s'ouvrirent démesurément... Elle demeura immobile, haletante.

On parlait de sa fille.

M. Raveneau, interrogeait sa visiteuse avec une douceur paternelle.

— Et alors ? demanda-t-il.

— Si c'était quelque chose d'heureux qui dût lui arriver, je tâcherais de le lui apprendre... et à sa mère...

— Vous voyez bien... Vous n'ignorez pas où elles sont...

— Je vous l'ai dit... je pourrais le savoir...

— Dans quelle position se trouvent-elles ?

— Elles ont eu beaucoup à souffrir... Il faut vous dire qu'elles sont trois, la mère et deux filles, Jeanne dont je vous parle et une enfant de dix ans, Marie...

— La fille de la veuve Yaudet ?

— Sans doute, sa fille... Jeanne est seule pour soutenir les deux autres... et pendant très longtemps, plus de dix-huit mois, elle n'a rien gagné...

— Rien ? demanda M. Raveneau.

— Rien. Elle ne pouvait trouver de place à cause de cette pauvre femme qu'elle devait soigner...

— Mais si la veuve Yaudet n'est pas sa mère, objecta le vieillard.

La jeune fille redressa la tête :

— La vraie mère d'un enfant, répliqua-t-elle avec vivacité, est celle qui lui a donné ses soins... Perrine Yaudet est la vraie mère de mon amie... Jeanne a assez de cœur pour ne l'abandonner jamais. Tant qu'elle aura un morceau de pain, elle le partagera avec elle et avec sa sœur d'adoption...

Elle ajouta d'un ton douloureux :

— Jeanne n'a qu'une famille, Perrine Yaudet et Marie sa petite sœur! Elle les aimera toujours. Les autres, elle ne les connaît pas! Elle peu leur pardonner, mais comment les aimerait-elle ?

Elle prononça ces paroles avec une dignité qui toucha profondément les vieillard.

Il l'examina avec plus d'attention encore, et, baissant la voix :

— Votre amie hait donc sa mère, l'autre, celle qui lui a donné la vie ?

— Jeanne a beaucoup souffert; elle a passé, elle passe encore par tant d'épreuves qu'elle s'étonne parfois de n'y avoir pas laissé sa raison... Il ne faut pas lui demander d'être juste ! Le malheur aigrit les âmes et fausse le jugement... Jeanne juge sa mère sévèrement... Elle s'est dit souvent que c'est un crime de délaisser un enfant, et qu'une femme sans cœur peut seule en venir à une telle extrémité... Il vaut mieux ne pas lui parler de cette mère si elle existe...

Il y eut un silence.

M. Raveneau se demandait quelle était cette jeune fille qui se trouvait devant lui.

Un doute, mieux qu'un doute, une certitude l'avertissait que celle qu'il recherchait était là.

Il lui trouvait même une certaine ressemblance avec la comtesse de Vitray.

C'étaient les mêmes yeux, la même peau mate avec plus de vigueur dans l'ensemble, plus de force et naturellement plus de jeunesse.

— Ecoutez-moi, dit-il, vous êtes ici chez un ami de votre mère... j'entends de la mère de cette jeune fille que nous cherchons depuis longtemps sans succès... Cette mère est excusable...

Un pli amer crispa les lèvres de la jeune fille.

M. Raveneau continua :

— En peu de mots, voici son histoire. Elle n'était pas libre... Elle est mariée à un homme très connu, presque illustre, inflexible sur les lois de l'honneur...

— Vous dites ?... demanda Jeanne en blémissant.

— Je dis que cette femme, une grande dame, est mariée à un homme haut placé, qui occupe un grade élevé dans l'armée, un homme justement estimé de tous...

— Et ?...

— Votre naissance...

— Je ne suis pas celle à qui vous faites allusion, déclara fermement Jeanne, mais son amie...

— Soit... Sa naissance fut le résultat d'une faute... Le mari, exaspéré d'abord, a fini par comprendre que votre mère...

— Ce n'est pas de ma mère qu'il s'agit, monsieur...

— Soit... que la comtesse..., elle est comtesse, n'a failli que par suite de circonstances fatales... Le comte a réfléchi... Les années ont passé sur sa tête... Elles ont éteint ses ressentiments... Il a regretté ce que cet abandon d'enfant eut de cruel et peut-être d'injuste. Homme d'une délicatesse et d'une probité rares, il veut réparer le mal causé... Vous serez reçue à bras ouverts... Je veux dire que votre amie sera reçue à bras ouverts... Qu'elle vienne, qu'elle se fasse connaître... Un avenir certain, assuré, un avenir de bien-être, d'opulence l'attend; ses parents possèdent une grande fortune... Je vous l'ai dit : ce sont des gens dont la position est considérable, honorée... Le mari est un officier général dont le nom brille d'un éclat incontesté...

— Inflexible sur l'honneur, vous l'avez dit ? demanda la jeune fille frémissante.

— C'est vrai encore ! Le drame de cette naissance n'est connu que de lui seul, de la comtesse et de quelques serviteurs dévoués. Le nom de votre mère, le sien, sont purs de toute tache, de toute flétrissure.

La malheureuse l'écoutait, terrifiée. Chacune des paroles du vieillard tombait sur son cœur comme autant de gouttes de plomb fondu !

L'honneur de cet homme haut placé, rigide, c'était sa condamnation.

— Mais si cette enfant était indigne d'eux ? murmura-t-elle.

— Pourquoi ?

— Si, poussée par la misère, elle s'était dégradée, comme tant d'autres que le monde repousse et que leur infâmie met au ban de ces familles honnêtes, dont vous parlez, estimées et inflexibles sur l'honneur ?

— Elle prononça ces mots avec une ironie poignante. — Si, pour une raison ou l'autre, parce qu'elle était une enfant trouvée, parce qu'elle manquait de protecteurs, de guide, d'argent, de tout enfin, elle en avait été réduite à prendre un amant... à se vendre !

— L'indulgence d'une mère est sans bornes !

— Comprenez-moi bien... Si cet amant était lui-même au ban de la société...

— Que dites-vous ?

— S'il avait sur la conscience des fautes, plus que fautes...

M. Raveneau, effrayé, étendit la main pour l'arrêter; elle continua plus bas :

— Des crimes même !

— Est-ce possible !...

— Si cela était enfin, comment cet officier supérieur, si inflexible sur les questions de délicatesse et d'honneur, l'accueillerait-il dans sa maison ! Oserait-il lui tendre la main, si ce n'est pour lui jeter une aumône ? Et quel que soit le degré de fortune ou de gloire auquel il se soit élevé, en aurait-il assez pour la tirer de son abaissement et couvrir son infâmie de l'éclat de sa renommée ?

— Le mal est-il donc si grand ? demanda le vieillard troublé par l'émotion de la jeune fille.

— Peut-être.

— Il ne faut pas désespérer ! murmura-t-il.

Elle se levait.

— Je rapporterai à mon amie ce que je viens d'entendre, dit-elle; je le lui rapporterai fidèlement.

— Vous me le promettez ?

— Je vous le promets. Ensuite elle prendra les résolutions qu'elle croira utiles. On a attendu bien longtemps pour réparer l'injustice commise envers elle. Elle ne demandait pas à vivre ! La vie est trop amère! Si ceux qui l'ont condamnée souffrent eux-mêmes de son malheur, ce n'est qu'un châtiment de leur cruauté. Adieu, monsieur, je crains que vous ne soyez venu trop tard...

Ses yeux brillaient de l'éclat humide des larmes comprimées.

Elle porta la main à son cœur, comme pour en étouffer les battements précipités et ajouta d'une voix brisée :

— Je vous remercie des paroles que vous m'avez fait entendre. Il y a quelques jours, j'aurais été heureuse de les entendre... Aujourd'hui... elles me tuent... adieu !

Sa voix s'étrangla dans sa gorge.

Elle étouffait.

Son dernier espoir venaient de s'évanouir.

Elle était près de la porte et allait la franchir.

Les rideaux du salon voisin se soulevèrent.

La comtesse de Vitray, blanche comme un suaire, le visage en larmes, parut sous les plis lourds de l'étoffe.

— Jeanne, s'écria-t-elle en tendant les bras.

La jeune fille se retourna.

Le cœur bondissant, elle considéra un instant cette femme aux traits bouleversés, dont tout l'être, pour ainsi dire, s'élançait vers elle; elle hésita une seconde, mais sa résolution était prise.

— Qui êtes-vous, madame ? demanda-t-elle ; je ne vous connais pas.

— Je suis la comtesse Hélène de Vitray.

— Je n'ai jamais entendu prononcer ce nom.

Elle mentait.

C'était celui que la folle répétait sans cesse, le nom qu'elle entendait depuis son enfance.

— Je suis votre mère, dit encore la comtesse d'une voix mourante.

Jeanne reprit :

— Vous vous trompez, madame; je ne suis que l'amie de celle à qui vous pensez sa compagne des mauvais jours, sa sœur de misère et de honte. Je lui dirai ce que je viens d'entendre, ce que j'ai vu. J'ignore si vous la verrez jamais et pour dire la vérité, je ne le crois pas... Elle s'estimerait sans doute indigne d'une mère telle que vous... Adieu !

(A suivre).